

Le débat sur les frais de scolarité universitaires soulève la question du financement des universités, financement qui est déterminant lorsque nous parlons d'accessibilité, de qualité et d'orientations. Le *québec ÉTUDIANT* présente un dossier qui aborde les thèmes qui seront étudiés lors du *Colloque sur le financement des universités* que l'ANEQ tiendra les 14, 15 et 16 février.

À LIRE EN PAGES 4, 5 et 8.

Le gel des frais de scolarité est remis en question

(Le collectif) Le chat est enfin sorti du sac. Au terme de quatre années de coupures de budget dans l'enseignement supérieur, le Conseil des Universités vient de désigner ceux et celles qui paieront pour les pots cassés: les étudiantes et les étudiants. En effet, dans son dernier avis au ministère de l'Éducation sur la question du financement des Universités, le Conseil recommande de doubler immédiatement les frais de scolarité. Une mesure qui permettrait d'aller chercher 46 millions \$ additionnels chaque année. Une mesure qui aura aussi un impact sur l'accessibilité à l'éducation ainsi que sur les conditions de vie de la jeunesse québécoise.

Alors que c'est au Québec où nous sommes le plus près de la gratuité scolaire — les frais de scolarité y sont gelés depuis 1968 — l'avis du Conseil propose ni plus ni moins, de nous mettre au diapason

des autres provinces. Comparant le niveau de financement des universités ontariennes avec celui des établissements québécois, le Conseil en conclut que ces derniers évoluent avec 10% moins de ressources que celles-là. Aussi recommande-t-il d'injecter au plus vite 150 millions \$ dans le budget de fonctionnement versé par Québec aux universités, lequel se chiffre à 966,1 millions en 1985-86. Environ le tiers de ces 150 millions \$ serait pris dans les poches des étudiantes et étudiants, suite à la hausse des frais de scolarité.

Que ceux et celles qui s'apprêtent à prendre parti pour la hausse se le disent: le doublement de nos frais de scolarité ne fera que nous hisser au niveau actuel des universités ontariennes. Or, une commission d'enquête sur les universités de l'Ontario, la commission Bovey, déclarait récemment que...

«de nombreux exemples de détérioration des facteurs qui sont considérés contribuer à la qualité de l'éducation ont été soumis, preuves à l'appui, à la commission: les dépenses de fonctionnement par étudiant, le nombre d'étudiants par professeur, la charge de travail du corps enseignant, la taille des classes et les acquisitions des bibliothèques. La détérioration et l'obsolescence de l'équipement et le manque d'entretien des installations ont non seulement été signalées mais étalées au grand jour. Certains mémoires en provenance des sociétés s'inquiétaient particulièrement des ressources dans la faculté de génie. Bien qu'au départ aucun de ces fac-

teurs ne permettent réellement de mesurer la qualité de l'éducation, la Commission est parvenue à la conclusion que la base du maintien de la qualité se trouve compromise...»

Il est donc illusoire de penser que le fait de doubler nos frais de scolarité pourra augmenter sensiblement la qualité de l'éducation que dispensent les universités québécoises. Pour arriver à ce résultat, il faudra plus, beaucoup plus que de simplement les doubler... N'est-ce pas d'ailleurs ce que l'ancien ministre de l'Éducation, Yves Bérubé, s'apprêtait à faire? N'eût été du déclenchement imminent d'élections, le projet se serait sûrement concrétisé dès l'an dernier. Heureusement que des associations étudiantes membres de l'ANEQ avaient fait du tapage autour de ce projet.

De plus, le Conseil recommande également de laisser les universités libres de majorer de 20% les frais de scolarité! Ce qui exacerbera la concurrence que se livrent les universités et tendra à opérer une différenciation entre les diplômés sur le marché de l'emploi. Cette différenciation ne manquerait pas de s'effectuer au détriment de ceux et celles qui faute de moyens, ne pourront étudier dans les établissements qui se situeront dans le «haut de la gamme». C'est-à-dire, les universités et les facultés qui, cultivant l'élitisme, pousseront au maximum les barrières économiques à l'accès à l'enseignement supérieur.

(suite à la page 5)

LE PARTI LIBÉRAL ET L'ÉDUCATION

■ II. Des mesures ambiguës et inadéquates

Au lendemain des dernières élections générales au Québec, l'ANEQ notait que même si les résultats étaient prévisibles, «ils ne représentent pas pour autant une assurance que les conditions de vie et d'étude dans les CEGEP et les universités vont s'améliorer». Et les promesses faites, pendant de la campagne électorale, par Claude Ryan, maintenant ministre

de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science, ne sont guère plus rassurantes.

Les engagements qu'a pris le Parti Libéral en matière d'éducation sont à ce point vagues et imprécis qu'il pourra ne pas les respecter sans qu'il soit possible de lui en faire quelque reproche.

Le gel des frais de scolarité dans les universités est, bien entendu, un des engagements majeurs du Parti Libéral en matière d'éducation. Mais la promesse ferme du ministre de l'Éducation n'aura été qu'une position bien éphémère qui aura rapidement fait place, à peine deux mois après le scrutin, à l'ambiguïté et à l'incertitude la plus absolue. Le ministre Ryan s'emploie discrètement à nuancer de plus en plus ses propos (voir à ce sujet l'article en page 5) et semble ainsi vouloir donner raison à l'ANEQ qui affirmait, dès le départ, que les étudiantes et les étudiants ne doivent pas attendre de cadeaux de la part du nouveau titulaire du ministère de l'Éducation, mais plutôt continuer à défendre leurs droits.

Le PLQ ne sera pas plus «généreux» que le PQ. Parce que lorsqu'elles ne sont pas ambiguës, les mesures proposées par le PLQ sont inadéquates et largement insuffisantes.

Par exemple, l'ANEQ revendique une refonte globale du régime d'aide financière de sorte à éliminer l'endettement étudiant et faire disparaître les barrières économiques qui réduisent l'accessibilité alors que le ministre Ryan, quant à lui, se contente de promettre des «améliorations» au régime de prêts et bourses. Si nous nous fions à ses propos, 28 millions \$ suffisent; cela signifie: pas de statut d'indépendance dès le départ de la maison familiale, pas d'abolition des prêts pour les transformer

en bourses et ainsi éliminer l'endettement étudiant, pas d'abolition de la «contribution minimale» exigée de celles et ceux qui ne réussissent pas à se trouver un emploi pendant l'été et qui font une demande de prêts et bourses, toutes des revendications étudiantes légitimes que l'ANEQ fait siennes.

Le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science parle aussi de «mesures incitatives» pour promouvoir l'accès des femmes à la formation dans les secteurs et les programmes non traditionnels alors que la situation de ces dernières face à l'éducation nécessite beaucoup plus que de simples «incitations». Il faut des

(suite à la page 7)

CE MOIS-CI

À L'INTÉRIEUR

- Les contrats de services des associations étudiantes p. 3
- Les négociations dans le secteur public p. 6
- La réunification du mouvement étudiant à l'U. de Sherbrooke p. 3

PARTICIPONS NOMBREUSES AU
FORUM DES FEMMES DE L'ANEQ

Lire les détails en page 3

ÉDITORIAL

L'Année internationale de la paix

L'Organisation des Nations Unies a décrété 1986 «Année internationale de la paix». Cette année thématique, comme les précédentes du même type, insufflera sûrement la mise sur pied de plusieurs projets: des semaines d'information, des débats, de nombreuses publications, des colloques sur la paix et ceci, sur la paix et cela et pourquoi pas, un autre sur la paix et... les jeunes!

Mais une fois l'année terminée, ce qu'on risque de retenir, encore une fois, c'est le discours officiel sinon une vision édulcorée de la paix.

S'il est un sujet qui fait l'unanimité c'est bien la paix: personne n'est évidemment contre la vertu! L'unanimité s'estompe rapidement cependant lorsqu'il s'agit de donner une définition à une notion aussi vaste que la paix. Le mot en lui-même n'a plus véritablement de significations, tellement on l'a utilisé à toutes les sauces.

La paix implique, aussi évident que cela puisse paraître, autre chose que seulement les

petits oiseaux et les petites fleurs qui sentent bon le printemps!!!

Plus sérieusement, la notion de paix ne saurait non plus être réduite strictement à la question du désarmement. Bien sûr, c'est là un enjeu important mais la paix n'était pas omniprésente du seul fait que la puissance dévastatrice de l'atome n'avait pas encore été découverte.

En fait, le danger c'est de parler de «Paix» en ne tenant compte d'aucun contexte, en ne tenant compte d'aucunes des incidences que cette question sur de nombreux plans.

Ainsi, il serait ridicule de traiter de la question du désarmement sans enlever les oeillets qu'on nous impose généralement et de ne pas voir que lorsque cette question est soulevée, une vaste industrie, celle de l'armement, de la production militaire, se sent directement interpellée et voit ses intérêts menacés.

Le rôle que joue la production militaire n'est pas anodin. C'est probablement l'un des secteurs de l'industrie qui génère le plus de profits sans en aucune façon, ce qui est dou-

blement scandaleux, augmenter le niveau de vie général de la population. Mais une mise en garde est nécessaire contre les simplifications abusives. Parce que comment se pose le problème lorsqu'il s'agit d'une population qui lutte pour son droit à l'autodétermination? Est-ce qu'un peuple qui prend les armes contre une dictature nationale est «contre la paix» ou n'en est-il pas profondément imbu? Lorsque nous parlons de contexte c'est en outre cela qu'il faut évaluer, les rapports de domination économique et plus globalement les relations internationales, c'est-à-dire tout le jeu d'influence et de contrôle politique qui, en bout de ligne, protège de nombreux intérêts.

Quelle position faut-il prendre alors lorsque la problématique de la paix se pose? Il n'existe malheureusement pas de réponse toute prête. Il faut plutôt retenir qu'il est important de considérer plusieurs éléments et éviter de tirer hâtivement des conclusions bien qu'il soit souvent difficile d'évaluer, sur le plan international, la situation qui prévaut dans telle ou telle partie du globe, parce qu'il

faudrait savoir jusqu'à quel point il est possible de se fier à l'information dont nous disposons à ce sujet. D'ailleurs, dans un document produit par le collectif *La maîtresse d'école* et intitulé *L'Arme de l'information*, le problème est bien présenté. Quand on veut tuer un chien, on dit qu'il a la rage. Cela veut dire que pour justifier une attaque contre un autre pays, il faut le présenter comme un ennemi, comme un «empire du mal», pour reprendre une formule remise à la mode par le président américain, Ronald Reagan.

Un peuple n'a pas intérêt à en éliminer un autre sinon pour s'affaiblir lui-même, et renforcer et appuyer le jeu de ceux et celles qui le gouvernent. L'Année internationale de la paix devrait pouvoir permettre de soulever toutes ces questions. Il faut cependant prévoir qu'il en sera tout autrement, le «discours officiel» risquant d'enterrer les autres en monopolisant tous les débats.

Le Conseil exécutif de l'ANEQ

LETTRE OUVERTE

Des étudiantes et étudiants du CEGEP de Sherbrooke se prononcent sur leurs conditions de vie et d'étude

Les orientations 82-87 du Collège de Sherbrooke affirment que le Collège est au service des étudiantes et étudiants et que ceux-ci ont le droit de recevoir un enseignement permettant l'atteinte des objectifs prévus dans les programmes officiels; ces programmes sont en principe axés sur les intérêts exprimés par les étudiantes-ts. Le Règlement des Études Collégiales entend aussi contribuer au développement intégral de la personne sous toutes ses dimensions. Très belle déclaration de principe!

Qu'en est-il de la réalité?

En premier lieu, soulignons qu'un récent sondage du socio-culturel conclut que les étudiantes et étudiants considèrent difficiles les communications avec les ressources institutionnelles à cause de leur non-disponibilité et de la difficulté de les localiser en cas de besoin ou de crise.

Comment peut-on en effet parler de qualité de vie chez les étudiants et étudiantes quand ces mêmes services sont l'objet de coupures depuis ces dernières années? À titre d'exemples révélateurs de cette tendance, notons les coupures de poste au socio-culturel, une diminution des services d'orientation et de psychologie, une «parcellisation» du travail de secrétariat à tous les niveaux, la

disparition pure et simple du service de sexualité et l'attribution d'une seule personne pour répondre à tous les besoins au service des prêts et bourses.

À cela, ajoutons que les comités étudiants doivent se débrouiller sans le support institutionnel et que le membership de ces comités est rendu précaire en raison du manque de temps para-académique (7 étudiantes-ts sur 10 vivent cette limite de disponibilité en dehors des cours). Ces difficultés sont encore renforcées par la loi 32 qui nuit aux pratiques d'associations. Cette loi qui encadre les associations étudiantes et en détermine les règles de jeu coïncide avec l'implantation du REC et l'application des décrets qui régissent les conditions de travail des personnels du Collège.

Toute cette situation bien connue des instances du milieu collégial se trouve en même temps dramatisée par le recours au volontariat et à la bonne volonté. C'est dans ce contexte qu'on sollicite des volontaires pour aider les jeunes en crise suicidaire ou démotivés. Ainsi, un-e professeur-e d'électronique, d'informatique ou d'autres disciplines est appelé-e à résoudre les problèmes d'un jeune en crise à la place d'un psychologue ou de toute personne com-

pétente en cette matière. Mais il ne faut pas s'en faire, c'est tellement rassurant.

On dit aussi que les programmes de formation sont orientés en fonction des intérêts des étudiantes et étudiants. Bon, comment fait-on pour connaître nos intérêts? Lors d'un colloque ou dans les classes? Ça y est, j'ai trouvé. C'est lorsqu'on fait un sondage au socio-culturel pour des générations d'étudiantes-ts qui sont peut-être déjà partis. Pendant ce temps au Conseil d'administration, un seul étudiant en représente 4 700 et ce sans droit de vote c'est à dire sans pouvoir de décision. Un seul étudiant par rapport à 20 représentant-e-s provenant de différents milieux: parents, socio-économiques, enseignants et les décideurs de l'administration. Nous pesons lourd dans la balance, n'est-ce pas?

Le Règlement des Études Collégiales entend contribuer au développement intégral de la personne

sous toutes ses dimensions. Si cela tient, comment expliquer que 79% des étudiantes-étudiants trouvent déficient le système de prêts et bourses selon une autre recherche effectuée par un collectif étudiant du CEGEP en automne 84.

47% des étudiantes-ts ont un revenu inférieur à 2 000 \$ par année, 39% proviennent de familles aux revenus inférieurs à 20 000\$ par année et ce n'est pas tout. 53% des étudiantes-ts s'inquiètent du financement de leurs études, 64% craignent le manque de débouchés sur le marché du travail. C'est assez pour mettre quelqu'un sur le gros nerf. Parlant de nerf, 59% dorment mal parce que quelque chose les tracasse. On se demande bien quoi!

Nous devons aussi ajouter que les cours ne sont pas une source de détente, loin de là, 70% des étudiants-étudiantes considèrent qu'on leur laisse peu de temps pour participer à d'autres activités et que 63% éprouvent du stress et

de l'anxiété par rapport à leurs études et à cause des examens et des travaux. En imaginant que si l'on additionne les travaux scolaires avec les soucis de toutes sorte que nous amènent les conditions de vie au CEGEP, il ne nous reste plus grand temps pour faire autre chose. C'est peut-être pour ça que le CEGEP a enlevé le café étudiant qui était pourtant un endroit où se détendre et discuter entre amies.

En repensant à toute cela, nous nous disons que le gouvernement et le CEGEP ne nous préparent pas si mal que ça au marché du travail qui nous attend. Nous serons prêts-prêtes... nous en sommes sûrs-sûres... Comment expliquer que nous patageons dans cette jungle à pieds joints sans même s'en offusquer, sans même réagir?

Denise Morin,
Roland Bégin,
France Sauvée,
Benoît Labonville,
Andrée St-Laurent

Lettre ouverte à l'exécutif de l'ANEQ

Lorsqu'on est journaliste, et en même temps militant au sein d'une association telle que l'ANEQ, il est difficile de conserver son objectivité. C'est en tout cas ce qui ressort le plus de votre éditorial du québec ÉTUDIANT de janvier 1986, où, de façon malheureuse mais indéniable, vous avez émis des jugements ridicules et indignes d'être publiés.

Je ne sais rien de concret sur la FAECQ et le RAEU, n'ayant pour toute information sur ces organismes que ce que l'ANEQ veut bien biaiser pour nous dans ses publications. Mais il me semble que revendiquer pour obtenir le droit aux prêts gouvernementaux pour tous les étudiants n'est pas une mauvaise chose. Qualifier cela de droit à l'endettement m'apparaît

sensiblement détaché d'une véritable conscience étudiante, puisque cette mesure éliminerait une discrimination propre à ce régime. En fait, si vous considérez cela comme de l'endettement, pourquoi ne pas aller au bout de vos opinions en préconisant l'abolition pure et simple du régime de prêts?

Vous déplorez dans votre article que la FAECQ et le RAEU reçoivent 6 000 \$ par année du gouvernement. Pourquoi avoir écrit seulement dans un autre article que vous aussi vous aviez droit à ce 6 000 \$, mais que vous le refusiez? Et surtout, pourquoi ne pas avoir expliqué les raisons de ce refus de votre part?

Enfin, je trouve étrange que vous condamnerez le fait que des

ex-membres d'associations étudiantes se soient retrouvés attachés politiques dans l'éducation. Ne devrions-nous pas plutôt nous en réjouir? Ces gens connaissent bien les difficultés et les aspirations des étudiants, et ils avaient pour une fois l'opportunité de bien les faire valoir au niveau gouvernemental. Qu'auriez-vous donc souhaité? Que le gouvernement choisisse ses attachés politiques au sein de l'ANEQ?

Et votre éditorial qui se poursuit en proclamant à propos de ces organismes que «leur liquidation pure et simple s'impose...» Ça, c'est de la démocratie! Chapeau à vous tous!

Stéphane Larose
étudiant à l'UQAM

le québec
ÉTUDIANT



le québec ÉTUDIANT est le journal officiel de l'Association Nationale des Étudiants et Étudiantes du Québec (ANEQ). Distribué dans les institutions d'enseignement où l'association étudiante est membre de l'ANEQ (ainsi que dans un certain nombre d'autres institutions), ce numéro du q.é. est tiré à 25 000 exemplaires.

Rédaction: Charles Bédou, Manon Ann Blanchard, Pierre Beauregard, Claude Dionne, François Giguère, Jean-Pierre Paquet, Jean-Marie Vézina, Guy LaRoche.

Maquette: Claude Dionne

Photocomposition et montage: Interlitho Inc.

Impression: Interlitho Inc.

Publié: PUBLI-PRO, (514) 526-0235

Bureau de rédaction: 1501, rue Dufresne, Montréal, H2K 3J6. Tél.: (514) 526-5448

Dépot légal à la Bibliothèque Nationale du Québec et à la Bibliothèque Nationale du Canada

ISSN-705-3096

le québec ÉTUDIANT est un membre fondateur de la Presse étudiante du Québec (PEQ).

LA NÉGOCIATION DES CONTRATS DE SERVICES

La session de formation de l'ANEQ atteint ses objectifs

«Il faudrait tenir annuellement une telle session de formation et aller plus loin pour se donner des outils au plan national afin d'améliorer la négociation locale du protocole d'entente entre l'association étudiante et l'administration».

Voilà le sentiment général qu'exprimaient les participants-es à la Session de formation sur la négociation des contrats de services que tenait l'ANEQ le 25 janvier dernier, à Montréal.

Les objectifs de la session étaient d'analyser les clauses apparaissant dans les contrats de service, de cerner les éléments clés pour mener à bien une négociation, et de situer la réalité locale dans le contexte des directives gouvernementales en matière de reconnaissance des associations étudiantes.

Sur la base d'un document répertoriant les clauses avantageuses et contraignantes d'une vingtaine de contrats de services différents et à partir de l'expérience des participants-es, la session a permis de dégager les «pièges» à éviter et les éléments permettant d'améliorer le fonctionnement des associations.

Les participants-es ont pu observer les grandes similitudes des tactiques et propositions des différentes administrations locales. Il n'en fallait pas plus pour conclure à la

nécessité de se coordonner pour faire contrepoids au «front commun» des administrations et du ministère de l'Éducation.

En plus de son aspect «formation», la rencontre avait pour but



d'établir une évaluation des différentes clauses et d'observer l'évolution des protocoles d'entente. Sur cette base, l'ANEQ élaborera prochainement un «contrat type» qu'elle soumettra aux associations étudiantes comme outil de premier ordre dans leurs prochaines négociations avec l'administration.

Bref, il fût très profitable de partager les acquis et les faiblesses des diverses associations. Et pourquoi n'en viendrions-nous pas à une négociation nationale permettant à toutes les associations d'obtenir un maximum d'avantages?

Jean-Pierre Paquet

Contre les sévices!

(PEQ) Le traditionnel débat printanier, sur les contrats de services est en passe de devenir un enjeu du mouvement étudiant national. Des associations étudiantes se réunissent dernièrement pour évaluer les volontés des directions locales en ce domaine et pour élaborer les stratégies aptes à assurer la défense de leurs intérêts. Aptes, aussi, à aider les associations et le mouvement étudiant à passer à l'offensive sur le dossier des relations entre les associations étudiantes, les CEGEP et le gouvernement, notamment au sujet de la loi 32.

D'ailleurs, l'ANEQ, qui est à l'origine de cette réunion, se prépare à reprendre la partie de bras de fer avec le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) sur cette question.

En premier lieu, l'ANEQ élaborera un contrat de service type qui servira de base de négociation avec les administrations. À terme, l'ANEQ espère réussir à imposer aux directions des CEGEP et des universités, de même qu'au MEQ, la négociation nationale des contrats de services, rendant ainsi caduque la loi 32.

Le contrat de service est l'entente qui régit les relations entre les associations étudiantes et leur administration locale respective. Les sujets qui y sont traités vont de la perception de la cotisation à l'attribution des locaux en passant par

les règles concernant la tenue des assemblées générales. Dans certains cas, l'administration va même jusqu'à se donner un droit de regard dans la fixation du quorum et sur les états financiers de l'association. C'est donc dire que lorsque les associations négocient leurs contrats de services, c'est leur degré d'autonomie qui est en jeu. Et ça, les administrations et le MEQ l'ont compris.

Déjà, la Direction générale des études collégiales (DGEC), le bras du MEQ dans les collèges, a produit un contrat de service type à l'intention des collèges. Ce contrat constitue en quelque sorte la base, non pas de négociation, mais bel et bien à atteindre suite aux négociations.

La loi 32, quant à elle, vient imposer l'«accréditation» des associations étudiantes et y introduit un nouveau concept: la reconnaissance de l'association.

Dans le passé (avant la loi 32), une association négociait ce qu'on appelait, à tort, sa «reconnaissance» dans le contrat de service. C'est-à-dire des modalités de perception de la cotisation. La question de la reconnaissance ne se posait que pour une minorité d'associations étudiantes, c'est essentiellement de financement que l'on discutait.

Le concept de reconnaissance introduit une situation nouvelle. Certaines associations existent, à Saint-Jean par exemple, mais n'ont pas droit à la cotisation obligatoire puisqu'elles ne sont pas «reconnues» selon les termes de

la loi. Évidemment, la détermination de l'existence de l'association repose sur le bon vouloir de l'administration. Comme à Sorel-Tracy, où l'administration n'a eu qu'à déclarer «non-reconnue» l'association pour sonner la fin de la récréation. La loi 32, de même que le processus qui l'a précédé, a permis aux directions de se réfugier derrière des «règles juridiques» dépolitisant ainsi leurs responsabilités dans la délégitimation de l'organisation étudiante. À Saint-Jean, l'administration a toujours tenu un discours du type «c'est la loi, on n'y peut rien» pour justifier la non perception obligatoire de la cotisation.

L'objectif pour le mouvement étudiant est donc double. En premier lieu, enlever tout pouvoir aux administrations locales sur la détermination de leur existence ou de leur reconnaissance. Ensuite, parvenir à négocier nationalement les contrats de services pour bénéficier du rapport de force nationale et garantir l'autonomie des associations étudiantes.

De plus, le mouvement étudiant est resté plutôt inactif sur la question des contrats de services. Chaque association le négociant séparément. Force est de reconnaître que le transfert des acquis ne s'est pas toujours fait. Ce qui était inacceptable dans un passé relativement récent devient aujourd'hui la norme. La réunion convoquée par l'ANEQ visait à inverser ce mouvement.

Charles Benoît

L'organisation des femmes dans l'ANEQ prépare son 5e Forum

(q.É.) C'est sous le thème du droit à l'avortement que se déroulera, le samedi, 22 février prochain, à Sainte-Thérèse, le cinquième Forum des femmes de l'ANEQ. Dans le contexte de la lutte menée actuellement à Sainte-Thérèse pour faire rétablir, au CLSC, le service d'avortement suspendu arbitrairement par le Conseil d'administration, ce Forum s'avère de toute première importance.

Il s'agit pour les jeunes femmes non seulement de contrer les attaques des groupes anti-femmes et Pro-Vie mais de faire reconnaître une fois pour toute le droit à l'avortement. À ce niveau, les femmes oeuvrant dans le mouvement étudiant se sont senties interpellées et ont décidé d'organiser ce Forum, où seront discutées non seulement les questions relatives à l'avortement, mais aussi celles reliées à la conjoncture du mouvement des femmes, aux revendications des femmes en général et aux moyens d'action à mettre de l'avant.

Le Forum des femmes est l'instance suprême de l'Organisation des femmes dans l'ANEQ. Les militantes des as-

sociations étudiantes membres et non-membres de l'ANEQ ainsi que les membres des comités-femmes sont invitées à s'y inscrire le plus rapidement possible. Toutes les femmes in-

téressées par les débats qui sont prévus dans le cadre du Forum peuvent aussi, si elles le désirent, s'inscrire comme «observatrices» c'est-à-dire sans être déléguées officielles.

Samedi, 22 février
CINQUIÈME
FORUM DES FEMMES DE L'ANEQ

À L'ORDRE DU JOUR

- conjoncture
- avortement
- revendications
- plan d'action
- élections

au CEGEP Lionel-Groulx
100 rue Duquette, Ste-Thérèse

POUR INFORMATION
(514) 526-5449

À L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE Les associations étudiantes négocient la réunification du mouvement étudiant

L'Association fédérative des étudiantes et étudiants de l'Université de Sherbrooke (AFEUS) et la Confédération des associations d'étudiantes et d'étudiants de l'Université de Sherbrooke (CADEUS) ont engagé des négociations pour réunir le mouvement étudiant sur le campus. Les comités de négociation se sont donné un échéancier de deux mois prévoyant un rapport final avant la fin de la session hiver 86.

On se rappellera que quatre associations de facultés (sciences appliquées, droit, administration et éducation physique) et une association départementale (sciences infirmières, membre de la faculté de médecine) avaient quitté les rangs de l'AFEUS, le 23 novembre 1981. L'argument majeur en faveur de la désaffiliation était la situation financière précaire de l'association de campus. La fondation de la deuxième association devait se faire peu de temps plus tard créant un précédent en milieu étudiant. L'AFEUS gardait tout de même près de 60% du campus dans les facultés de médecine, de science, d'éducation, de théologie et des arts.

L'AFEUS a rassénéralisé son budget par la suite malgré la baisse de revenus; les tenants de la désaffiliation ont aussi quitté le campus. Oubliant les conflits de l'époque, sous l'initiative d'un comité des sciences appliquées

(faculté dont l'influence était très grande pour la désaffiliation), l'AFEUS et la CADEUS ont entrepris des discussions formelles en vue d'une fusion des deux associations.

Plus de quatre ans depuis la désaffiliation, les deux associations ont fait du travail dans des philosophies souvent différentes. Au niveau des structures, de l'engagement politique, des services offerts, les deux associations ont des différences plutôt marquées. C'est pourquoi le travail de négociation s'annonce sinon difficile, du moins long et sérieux. Mais c'est avec beaucoup de bonne volonté que les parties ont engagé la discussion qui semble aller bon train.

Ça fait déjà plus d'un an que les relations entre les deux associations étaient devenues plus cordiales. Le carnaval 85 s'était fait en collaboration et des discussions se tenaient sur certains dossiers. Depuis le début de l'année scolaire plusieurs dossiers se sont discutés d'un local à l'autre et on mène même un dossier politique sur les cafés étudiants de concert. C'est la perte de pouvoir étudiant qui a mené le plus concrètement aux discussions actuelles et les intervenants et intervenants ont bien espoir d'arriver à une entente avant le printemps.

Guy LaRoche

NANCEMENT DES UNIVERSITÉS FINANCEMENT

L'ACCESSIBILITÉ À L'ÉDUCATION Progrès, défis, menaces

L'accessibilité à l'université, qu'en est-il? Bien que l'on observe une progression du nombre de québécois-es fréquentant l'université, un retard persiste et l'accès demeure sélectif et inégal pour plusieurs catégories. Les barrières à l'accessibilité sont nombreuses. La situation économique d'étudiants-es est difficile, les programmes et places disponibles orientent les choix, et les conditionnements socio-culturels persistent.

Le niveau d'accessibilité

Le plus récent recensement effectué au Québec, en 1981, indique une progression de la scolarisation de la population. Ainsi, 13,5% des personnes âgées de 15 ans et plus ont fréquenté l'université, comparativement à un taux de 9,8% en 1971.

La croissance de la fréquentation est marquée chez les plus jeunes. Selon les pronostiques de la Direction des études démographiques, 30% de la couche des 15-24 ans, recensée en 1981, pourraient atteindre l'université. De 1974-75 à 1983-84, les universités ont connu une croissance des clientèles étudiantes de l'ordre de 45%. Pour la même période, la proportion des universitaires par-

mi l'ensemble de la population étudiante est passée de 5,8% à 8,3%.

La moyenne de 13,5% se répartie comme suit selon différentes catégories: 24,4% chez les anglophones, 11,6% chez les francophones; 16% chez les hommes, 11% chez les femmes. Chez les 15-24 ans, le taux de fréquentation est presque semblable entre les sexes. Toutefois, les ghettos d'étude demeurent.

Ces données brutes doivent être davantage relativisées. Premièrement, il s'agit du taux de fréquentation. Le taux de diplomation (l'obtention d'un bacc. au minimum) est de 7%, comparativement à 8,5% en Ontario. Ensuite, la croissance est principalement due (60%) à l'augmentation des étudiants-es à temps partiel, dans les certificats dans une moindre mesure. L'obtention de diplômes de maîtrise et doctorats est faible. Finalement, la proportion de jeunes d'origine ouvrière et agricole est quatre fois plus faible que ceux des milieux des professions libérales et de la haute administration.

Les barrières financières

Si les difficiles conditions financières des individus ne constituaient pas une barrière à l'accès aux études, la plupart des pays du monde n'aurait pas institué de régime d'aide financière et le gou-

vernement du Québec ne distribuerait pas 400 millions \$ cette année à la moitié des étudiants-es des cégeps et universités. Cela est la preuve que les étudiants-es sont dans le besoin, sans toutefois démontrer que le régime répond aux besoins. Non seulement les montants alloués sont-ils insuffisants, mais les critères d'éligibilité extrêmement sélectifs écartent des études un nombre inestimable de jeunes.

Dans l'actuel débat sur le dégel des frais de scolarité, les autorités se plaisent à dire que les doubler n'aura aucune conséquence sur les étudiants-es. Cela contredit ouvertement les études faites par les administrations universitaires concernant le développement des inscriptions aux niveaux de la maîtrise et du doctorat. Les faibles ressources financières des étudiants-es sont identifiées comme l'obstacle principal à la poursuite des études à ces niveaux. Les universités développent une série de mesures pour fournir des bourses supplémentaires et des emplois à leurs recrues afin qu'elles étudient à temps plein et en plus grand nombre. Étrangement, cette préoccupation se développe au moment où le gouvernement finance davantage les universités qui accroissent les inscriptions au niveau des études avancées.

Le développement spectaculaire (suite à la page 8)

LA QUALITÉ À Une régression

Est-ce que la volonté de généraliser le processus d'évaluation des enseignements serait une manifestation latente d'une prise de conscience collective que la qualité de l'éducation a effectivement diminué ces dernières années?

Ce n'est peut-être pas un hasard si ces manifestations d'une insatisfaction apparaissent actuellement. Les universités viennent de traverser une période de coupures radicales qui les a privées de tiers de leurs revenus.

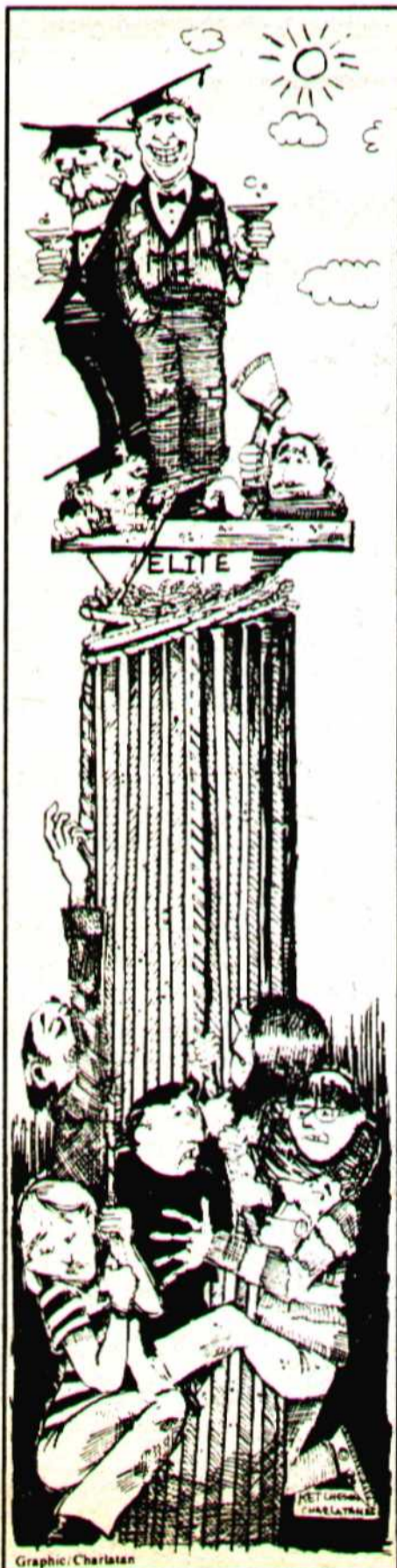
Ces coupures ont amené des compressions budgétaires majeures dans les institutions et se sont traduites par des réductions de personnels et de services. Les universités ont, de plus, réalisé des déficits majeurs réduisant la marge de manoeuvre dans leurs objectifs de développement.

En faisant l'analyse des budgets universitaires et de la croissance de leurs effectifs étudiants et de personnels, on s'aperçoit que pour arriver à réduire les coûts, les administrations ont augmenté les contingents tout en réduisant le personnel. Le nombre d'étudiants-étudiantes par classe a augmenté et les services qui leur sont rendus ont diminué. Dans plusieurs cas, les frais généraux ont augmenté, faisant payer de cette manière une plus grande part des services aux étudiants par celles-là et ceux-là qui étudient.

Un moyen utilisé pour réduire les coûts de l'enseignement a été l'engagement systématique de chargé-e-s de cours à la place de professeur-e-s réguliers-ères. Cela a réduit grandement l'encadrement accordé aux étudiantes et étudiants et même, parfois, la qualité spécifique des cours offerts, car le choix de la personne chargée du cours se fait souvent à la dernière minute laissant peu de temps pour la préparation du cours en question.

On a aussi réduit le volume de cours offerts dans un programme augmentant le nombre de personnes par classe et limitant les choix offerts aux étudiantes et étudiants. Certains programmes, par exemple, ne laissent plus du tout de choix de cours, imposant une grille prédéterminée pour l'ensemble du baccalauréat. Cette pratique réduit aussi la possibilité d'une formation «universali» en spécialisant davantage les programmes.

On remarque, enfin, dans certains établissements, la réduction des heures de disponibilité des bibliothèques, la baisse des ressources didactiques et même l'utilisation du bénévolat étudiant pour remplacer des postes abolis. Certaines associations étudiantes de faculté ou de département ont utilisés leurs fonds spécifiques pour organiser des conférences, ou d'autres activités para-académiques, qui étaient autrefois dé-



L'ANEQ tient un colloque sur le financement des universités

Depuis plusieurs années, les coupures budgétaires affectent les universités de mille et une façons: restriction des ressources, contingentement des programmes, obligation d'être «rentable», etc.

En fait, les politiques de financement des universités ont engendré une diminution de la qualité et de l'accessibilité de l'éducation universitaire en même temps qu'elles en redéfinissaient les orientations au niveau des priorités pédagogiques et de recherches.

De plus, il existe maintenant des endroits où le déficit de l'université, provoqué par le financement inadéquat, est «refilé» aux étudiantes et étudiants, via des frais spéciaux. Différents intervenants, comme le Conseil des Universités, la CREPUQ, des administrations universitaires, veulent même augmenter les frais de scolarité que doivent payer les étudiantes et les étudiants.

Devant ce constat, et aussi parce qu'elle veut élargir au plus grand nombre possible de personnes ce débat, l'ANEQ va tenir les 14, 15 et 16 février prochains, un Colloque sur le financement des universités.

Trois principaux thèmes seront discutés pendant cette activité: l'accessibilité aux études universitaires, la qualité de l'éducation et l'orientation des universités.

Des exposés sur ces différents thèmes seront le point de départ des débats en ateliers, qui seront aussi soutenus par d'autres activités.

Ainsi, Barb Donaldson, présidente de la Fédération canadienne des étudiants (FCE) expliquera l'impact que les politiques d'augmentations des frais de scolarité et les coupures de bourses ont eu sur la population étudiante dans d'autres provinces. Citons le cas des universités de la Colombie-Britannique qui ont vu leurs inscriptions chuter par milliers l'an passé alors que le gouvernement du Premier ministre Bennett imposait des restrictions importantes dans l'éducation.

Barb Donaldson parlera également de la menace que représente la volonté du gouvernement Mulroney de réduire la contribution fédérale au financement de l'éducation post-secondaire et des services

sociaux. Le gouvernement fédéral veut réduire les fonds qu'il retourne, selon divers accords fiscaux, aux provinces.

Par ailleurs, les membres d'un premier panel expliqueront le rôle que l'université joue dans la société. Pour certaines et certains, ce rôle est différent de ce qu'il était il y a quelques années: l'université doit-elle se définir comme un outil préparant la main-d'oeuvre de demain au marché du travail et se restreindre à cette seule fonction, ou devons-nous travailler pour que l'éducation universitaire permette à la population d'acquérir une formation générale répondant à ses divers besoins?

L'évolution de l'université québécoise au cours des vingt-cinq dernières années sera ainsi retracée. Nous verrons quel a été le développement de l'université tant en terme matériel (développement du réseau de l'Université du Québec) qu'en terme pédagogique. Le rôle que le mouvement étudiant a eu dans ce développement sera également étudié.

Un deuxième panel, qui aura lieu dans la journée du dimanche, 16 février, sera constitué de représentants des gouvernements provincial et fédéral. Les panelistes seront invité-e-s à présenter les priorités et les politiques de financement de leur gouvernement à l'égard de l'éducation post-secondaire.

Les exposés des panelistes seront suivis par des périodes de questions pour les participantes et les participants.

Ce Colloque sur le financement des universités marquera le lancement de la campagne pour le droit à l'éducation que l'ANEQ va mener pendant toute la session. Cette campagne d'information et de sensibilisation abordera un grand nombre d'enjeux importants pour le milieu de l'éducation.

Le Colloque sur le financement des universités se veut une réunion large et s'adresse donc aussi à la population en général. L'accessibilité, la qualité et l'orientation des universités, c'est l'affaire de tout le monde. Bienvenue à toutes et à tous.

François Giguère

LES FRAIS

Il revient s

Le minis

nuance s

Le ministre de l'Éducation, Claude Ryan, est revenu sur son engagement ferme de ne pas augmenter les frais de scolarité dans les universités, soulevant à nouveau l'incertitude dans un dossier ayant déjà connu de nombreux rebondissements. «Le Parti libéral devra apporter une réponse» à la recommandation du Conseil des universités de doubler les frais, a-t-il déclaré le 30 janvier dernier lors d'une sortie publique à l'UQAM.

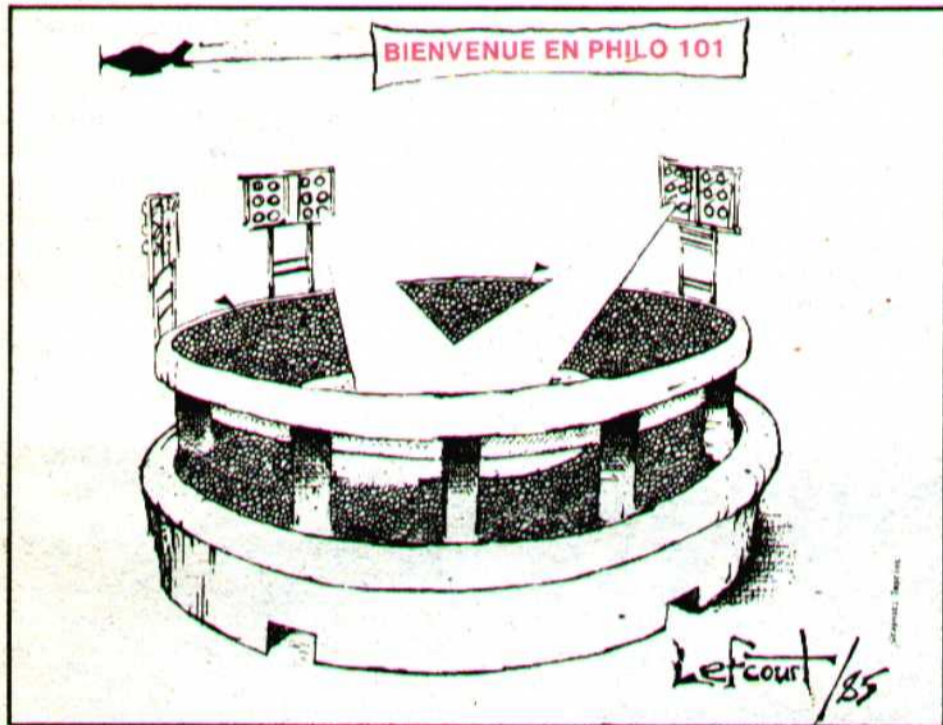
On se rappelle que le Parti libéral a fait du gel des frais de scolarité une promesse de premier plan lors de la campagne électorale. De plus, le premier engagement pris par le ministre Ryan lors de son entrée à l'Assemblée nationale fut de maintenir le gel des frais de scolarité jusqu'en 1990.

Le jour de la publication de l'avis du Conseil des universités, le 15 janvier, M. Ryan a réaffirmé son engagement, déclarant qu'il ne donnerait pas suite à la recommandation. Mais il déclarait également: «jusqu'à maintenant notre position est de maintenir les frais gelés, et j'espère que ça ne changera pas», laissant ainsi paraître une légère incertitude.

Lors de son récent passage à l'UQAM, M. Ryan s'est démarqué de la position du Parti libéral adoptée à son congrès de mars 1985 en déclarant que c'est «par une mince majorité» que le principe du gel avait été voté. On se rappelle qu'à ce

DES UNIVERSITÉS FINANCEMENT DES UNIVER

L'UNIVERSITÉ significative



frayées par le budget de l'université.

Les étudiantes et étudiants d'aujourd'hui vivent des conditions d'études différentes de celles de leurs aînées-aînés. Souvent elles-ils sont insatisfaites-ils des cours, des programmes ou des ressources et services qui leur sont offerts, sans connaître le lieu précis où acheminer leurs récriminations.

Est-ce qu'il y a une baisse de la qualité de l'éducation dans les universités, plusieurs s'accordent à dire oui. Mais peu arrivent à trouver des solutions concrètes qui viendraient rétablir la situation à

de meilleures conditions. Le gouvernement a peu d'écoute quand il parle de pédagogie des grands groupes, de faire plus avec moins ou de valoriser l'excellence. Des universités pratiquent la politique de la performance, c'est-à-dire qu'en donnant le moins d'encadrement possible et des ressources restreintes, on exige des étudiantes-étudiants un travail accru pour arriver à un résultat équivalent; l'excellence, ce sont quelques personnes qui passent au travers sans faire de dépressions nerveuses ou

(suite à la page 8)

LES ORIENTATIONS QUI S'ANNONCENT

La rentabilité, d'abord!

Les compressions budgétaires et les règles de financement des universités continuent d'être justifiées, au niveau du discours officiel, par la soi-disante incapacité de payer de l'État. Pourtant, quand on y regarde de plus près, il ressort que l'étouffement financier des universités a été une condition de premier plan mis en place par le gou-

vernement pour forcer les institutions à modifier leurs orientations. Les règles budgétaires appliquées et annoncées ne relèvent pas tant d'une politique de «rationalisation» mais viennent plutôt déterminer le développement des universités au niveau de l'enseignement, de la recherche, des programmes et des populations étudiantes.

«Je suis heureux d'affirmer qu'une politique de soutien dynamique aux universités sera considérée comme un volet essentiel de la politique de relance économique du Parti libéral du Québec».

Voilà l'élément que Claude Ryan, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, plaçait en tête de file des orientations qu'il compte donner aux universités, selon l'énoncé de politique qu'il a présenté durant la campagne électorale.

Ce discours n'a rien de nouveau. Depuis plusieurs années déjà, les politiques gouvernementales visent à restreindre le champ d'intérêt des universités à des vocations économiques, utilitaires et matériellement justifiables.

Plus particulièrement, priorité est accordée aux domaines répondant au marché de l'emploi. «Le Québec ne saurait être à long terme une société dynamique et compétitive à moins de s'appuyer sur une main-d'œuvre hautement qualifiée dans tous les domaines», précise le document de Claude Ryan.

C'est ainsi que la connaissance, la recherche et la création ne paraissent justifiables que dans la

seule mesure où leur objet a une dominante pratique et applicable.

«On ne peut continuer de développer des créneaux scientifiques en vase clos universitaire uniquement parce qu'une personne ou un département universitaire a un goût pour un créneau particulier. Il faut être absolument branché à la réalité du marché». C'est ce que déclarait tout dernièrement le ministre québécois du Commerce extérieur et du développement économique, Pierre MacDonald, insistant sur sa volonté de rentabiliser la recherche dans les universités en renforçant son caractère «applicable» au profit des entreprises.

«Il existe bien, ajoute-t-il, une certaine relation entre le monde de l'entreprise et celui de l'enseignement universitaire, mais il manque de ce que j'appelle une complicité», exprimant ainsi sa vision du développement prioritaire de l'enseignement supérieur.

L'amorce, il y a quelques années, du développement de la notion de «secteurs prioritaires» dans les universités (ceux du virage technologique) s'appuyait alors sur un financement accru de ceux-ci. Très rapidement cependant,

l'opération de soutien aux secteurs prioritaires s'est soldé par le retour de leur financement à un niveau «normal», tandis que celui des autres disciplines a été réduit afin de maintenir l'écart, ce dernier constituant la pression faite sur les universités pour qu'elles s'engagent dans la «bonne voie».

De même, le discours, aux fondements productivistes, en appui aux disciplines prioritaires au plan économique, s'est rapidement transformé en réquisitoire contre les programmes formant des «chômeurs-euses instruits-es», symbole contemporain du gaspillage et de la dévalorisation.

À l'heure actuelle, on note l'émergence d'un même discours émergeant les études à temps plein au niveau du bacc. de même qu'aux 2e et 3e cycles. Au niveau des études avancées, un financement supplémentaire est déjà accordé pour favoriser l'accroissement des inscriptions.

Ce qui se prépare en arrière plan, c'est une charge contre les programmes de certificats qui accroissent les inscriptions à temps partiel et font chuté le taux de diplômation.

Ryan s'est engagé, avant les élections, à mettre fin à la discrimination exercée à l'endroit de certains secteurs d'étude dans le financement des clientèles additionnelles des universités.

Mais il semble que la discrimination, plutôt que de disparaître, sera transposée à un autre niveau de financement, moins soucieux celui-là du développement de l'accessibilité par le financement des clientèles additionnelles.

Les budgets d'investissements (au niveau des bibliothèques, laboratoires, etc...), que Ryan promet d'ajuster pour permettre aux universités de se doter d'installations modernes dans tous les secteurs, le seront «en particulier dans les secteurs de pointe reliés au développement technologique», précise le document libéral.

Cette approche réticente à la recherche fondamentale et méfiante face aux progrès autre qu'économiques que peuvent susciter le savoir et la culture, appui la spécialisation accrue des programmes et des universités au détriment de la polyvalence et des connaissances générales.

«Chaque institution pourra poursuivre une vocation d'excellence dans certains secteurs en même temps que seront éliminés les dédoublements coûteux et improductifs». Voilà un passage du document libéral qui, de façon élégante, remet en question le réseau régional d'universités et appelle à la fermeture de programmes pour leur concentration dans certaines universités.

M. Ryan espère que les universités sauront elles-mêmes assurer «les émondages et les mises en commun que requièrera une participation responsable». Sinon, dit-il, il ne faudra pas s'étonner que «le gouvernement prenne ses responsabilités».

Jean-Pierre Paquet

LAIS DE SCOLARITÉ UNIVERSITAIRES

ur sa parole re Ryan es propos

Le gel est remis en question

(suite de la première page)

On pourra rétorquer à tout cela que 20% de plus sur \$ 1,000 ça ne fait encore que \$1,200. Fort bien! Mais qui a dit qu'une fois prise la décision politique de dégeler les frais de scolarité, les autorités se contenteront d'une seule augmentation.

Non! Une fois dégelés, les frais de scolarité iront en augmentant année après année. C'est d'ailleurs ce qu'un groupe de réflexion de la CREPUQ (Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec) vient tout juste de revendiquer. Dans ce contexte, il y a fort à parier que notre système d'enseignement se calquera sur celui des É.-U., où il en coûte une fortune pour étudier dans une université bien cotée auprès des employeurs.

Du reste, rien, absolument rien ne nous garantit que l'augmentation de la participation financière des étudiants et étudiantes au financement des universités ne s'accompagnera pas d'un mouvement parallèle, mais inverse, de désresponsabilisation de l'État vis-à-vis l'enseignement supérieur. C'est d'ailleurs ce que les gouvernements du Canada et du Québec n'ont cessé de faire ces dernières années.



Oh! Je vois que votre fils prévoit aller à l'université.

On objectera peut-être qu'il est un peu tôt pour sonner le tocsin, vu que le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, a réitéré la promesse du PLQ de maintenir le gel des frais de scolarité pendant au moins le terme de son premier mandat. Cependant, si M. Ryan est patron au MEQ, il ne l'est pas au Conseil du Trésor, l'instance à qui revient le pouvoir de reconduire ou non, année après année, le gel des frais de scolarité. Ensuite, il y a de quoi s'inquiéter lorsque l'on constate à quel point M. Ryan semble seul, au sein de son parti, à défendre ce point de vue. En fait, l'engagement du PLQ est à ce point personnalisé qu'une démission ou un déplacement de M. Ryan serait l'occasion, à coup sûr, d'un changement à ce chapi-

tre du programme du parti au pouvoir.

Quoiqu'il en soit, et pour ne pas être pris de court, il serait peut-être temps pour le mouvement étudiant de reprendre le collier de la lutte pour la gratuité scolaire. Car, ce qu'il s'agit de faire valoir c'est qu'en 1986 le droit à l'éducation doit demeurer une priorité, et que la société québécoise n'a pas les moyens de rendre l'enseignement supérieur encore moins accessible qu'il ne l'est présentement.

Cette année, les universités québécoises connaîtront un déficit accumulé tournant autour de 80 millions \$. Et tout indique qu'elles continueront de rencontrer d'importants problèmes de financement et que la qualité de l'éducation s'y dégradera encore davantage. A cet égard, la proposition du groupe de réflexion de la CREPUQ de hausser graduellement les frais de scolarité, jusqu'à ce qu'ils représentent 20% des dépenses courantes de nos universités laisse songeur. Aussi devrions-nous intéresser au problème du financement des universités, lequel demeure étroitement lié à celui de la qualité de l'éducation.

Jean-Marie Vézina

congrès les députés libéraux et les députées libérales, Claude Ryan et Robert Bourassa en tête, étaient intervenu-e-s en vain pour faire battre la proposition. Le chef du parti avait alors déclaré qu'un gouvernement libéral ne serait que «moralement lié» à cette décision.

«Cela demeure une politique du parti», déclarait M. Ryan le 30 janvier, s'inscrivant ainsi dans les traces du premier ministre. Mais pour être révisée, cette position devrait être «rediscutée par des instances démocratiques», ajoute-t-il sans préciser s'il s'agit des instances du parti ou du gouvernement. De plus, une commission parlementaire sur le financement des universités, dont la date n'est pas connue, devrait traiter de cette question, indique le ministre.

En définitive, Claude Ryan laisse entendre que sa parole n'est pas une garantie, pas plus que les promesses du Parti libéral. Le ministre de l'Éducation est-il isolé au sein du Cabinet ou s'agit-il encore d'une mise en scène où la «bonne volonté» du ministre ne fera pas le poids devant l'appétit du Conseil du trésor? Le «mystère» ne devrait pas planer bien longtemps; nous serons alors fixés sur la valeur de la parole du ministre Claude Ryan. Chose certaine, c'est là un bien mauvais départ.

Jean-Pierre Paquet

LA QUALITÉ À L'UNIVERSITÉ

Une régression significative

Est-ce que la volonté de généraliser le processus d'évaluation des enseignements serait une manifestation latente d'une prise de conscience collective que la qualité de l'éducation a effectivement diminué ces dernières années?

Ce n'est peut-être pas un hasard si ces manifestations d'une insatisfaction apparaissent actuellement. Les universités viennent de traverser une période de coupures radicales qui les a privées du tiers de leurs revenus.

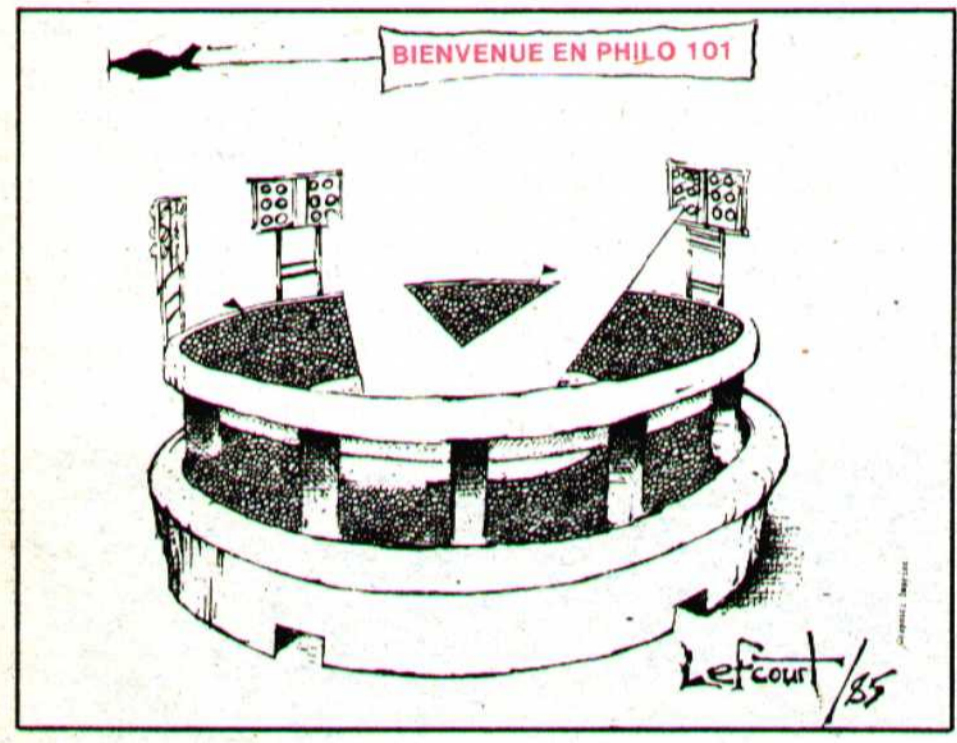
Ces coupures ont amené des compressions budgétaires majeures dans les institutions et se sont traduites par des réductions de personnels et de services. Les universités ont, de plus, réalisé des déficits majeurs réduisant la marge de manoeuvre dans leurs objectifs de développement.

En faisant l'analyse des budgets universitaires et de la croissance de leurs effectifs étudiants et de personnels, on s'aperçoit que pour arriver à réduire les coûts, les administrations ont augmenté les contingents tout en réduisant le personnel. Le nombre d'étudiantes-étudiants par classe a augmenté et les services qui leur sont rendus ont diminué. Dans plusieurs cas, les frais généraux ont augmenté, faisant payer de cette manière une plus grande part des services aux étudiants par celles-là et ceux-là qui étudient.

Un moyen utilisé pour réduire les coûts de l'enseignement a été l'engagement systématique de chargé-e-s de cours à la place de professeur-e-s réguliers-ères. Cela a réduit grandement l'encadrement accordé aux étudiantes et étudiants et même, parfois, la qualité spécifique des cours offerts, car le choix de la personne chargée du cours se fait souvent à la dernière minute laissant peu de temps pour la préparation du cours en question.

On a aussi réduit le volume de cours offerts dans un programme augmentant le nombre de personnes par classe et limitant les choix offerts aux étudiantes et étudiants. Certains programmes, par exemple, ne laissent plus du tout de choix de cours, imposant une grille prédéterminée pour l'ensemble du baccalauréat. Cette pratique réduit aussi la possibilité d'une formation «universali» en spécialisant davantage les programmes.

On remarque, enfin, dans certains établissements, la réduction des heures de disponibilité des bibliothèques, la baisse des ressources didactiques et même l'utilisation du bénévolat étudiant pour remplacer des postes abolis. Certaines associations étudiantes de faculté ou de département ont utilisés leurs fonds spécifiques pour organiser des conférences, ou d'autres activités para-académiques, qui étaient autrefois dé-



frayées par le budget de l'université.

Les étudiantes et étudiants d'aujourd'hui vivent des conditions d'études différentes de celles de leurs aînées-ainés. Souvent elles-ils sont insatisfaites-ts des cours, des programmes ou des ressources et services qui leur sont offerts, sans connaître le lieu précis où acheminer leurs récriminations.

Est-ce qu'il y a une baisse de la qualité de l'éducation dans les universités, plusieurs s'accordent à dire oui. Mais peu arrivent à trouver des solutions concrètes qui viendraient rétablir la situation à

de meilleures conditions. Le gouvernement a peu d'écoute quand il parle de pédagogie des grands groupes, de faire plus avec moins ou de valoriser l'excellence. Des universités pratiquent la politique de la performance, c'est-à-dire qu'en donnant le moins d'encadrement possible et des ressources restreintes, on exige des étudiantes-étudiants un travail accru pour arriver à un résultat équivalent; l'excellence, ce sont quelques personnes qui passent au travers sans faire de dépressions nerveuses ou

(suite à la page 8)

LES ORIENT

La re

Les compressions budgétaires nancement des universités contifiées, au niveau du discours offstante incapacité de payer de quand on y regarde de plus pl'étouffement financier des unicondition de premier plan mis e

«Je suis heureux d'affirmer qu'une politique de soutien dynamique aux universités sera considérée comme un volet essentiel de la politique de relance économique du Parti libéral du Québec».

Voilà l'élément que Claude Ryan, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, plaçait en tête de file des orientations qu'il compte donner aux universités, selon l'énoncé de politique qu'il a présenté durant la campagne électorale.

Ce discours n'a rien de nouveau. Depuis plusieurs années déjà, les politiques gouvernementales visent à restreindre le champ d'intérêt des universités à des vocations économiques, utilitaire et matériellement justifiable.

Plus particulièrement, priorité est accordée aux domaines répondant au marché de l'emploi. «Le Québec ne saurait être à long terme une société dynamique et compétitive à moins de s'appuyer sur une main-d'oeuvre hautement qualifiée dans tous les domaines», précise le document de Claude Ryan.

C'est ainsi que la connaissance de la recherche et la création ne paraissent justifiables que dans l'

que sur le universités

gouvernement fédéral veut réduire les etourne, selon divers accords fiscaux, s.

s, les membres d'un premier panel le rôle que l'université joue dans la certaines et certains, ce rôle est différent tait il y a quelques années: l'université définir comme un outil préparant la re de demain au marché du travail et se cette seule fonction, ou devons-nous r que l'éducation universitaire permette n d'acquérir une formation générale rés divers besoins?

n de l'université québécoise au cours q dernières années sera ainsi retracée. s quel a été le développement de l'uni- n terme matériel (développement du ré- iversité du Québec) qu'en terme péda- rôle que le mouvement étudiant a eu pppement sera également étudié.

me panel, qui aura lieu dans la journée 16 février, sera constitué de représen- ouvernements provincial et fédéral. Les ont invité-e-s à présenter les priorités et de financement de leur gouvernement éducation post-secondaire.

s des panelistes seront suivis par des questions pour les participantes et les e sur le financement des universités nancement de la campagne pour le droit à ue l'ANEQ va mener pendant toute la e campagne d'information et de sensibi- lera un grand nombre d'enjeux impor- milieu de l'éducation.

e sur le financement des universités se ion large et s'adresse donc aussi à la n général. L'accessibilité, la qualité et des universités, c'est l'affaire de tout le venue à toutes et à tous.

François Giguère

LES FRAIS DE SCOLARITÉ UNIVERSITÉ

Il revient sur sa parole

Le ministre Ryan nuance ses propos

Le ministre de l'Éducation, Claude Ryan, est revenu sur son engagement ferme de ne pas augmenter les frais de scolarité dans les universités, soulevant à nouveau l'incertitude dans un dossier ayant déjà connu de nombreux rebondissements. «Le Parti libéral devra apporter une réponse» à la recommandation du Conseil des universités de doubler les frais, a-t-il déclaré le 30 janvier dernier lors d'une sortie publique à l'UQAM.

On se rappelle que le Parti libéral a fait du gel des frais de scolarité une promesse de premier plan lors de la campagne électorale. De plus, le premier engagement pris par le ministre Ryan lors de son entrée à l'Assemblée nationale fut de maintenir le gel des frais de scolarité jusqu'en 1990.

Le jour de la publication de l'avis du Conseil des universités, le 15 janvier, M. Ryan a réaffirmé son engagement, déclarant qu'il ne donnerait pas suite à la recommandation. Mais il déclarait également: «jusqu'à maintenant notre position est de maintenir les frais gelés, et j'espère que ça ne changera pas», laissant ainsi paraître une légère incertitude.

Lors de son récent passage à l'UQAM, M. Ryan s'est démarqué de la position du Parti libéral adoptée à son congrès de mars 1985 en déclarant que c'est «par une mince majorité» que le principe du gel avait été voté. On se rappelle qu'à ce

congrès les députés libéraux et les députées libérales, Claude Ryan et Robert Bourassa en tête, étaient intervenu-e-s en vain pour faire battre la proposition. Le chef du parti avait alors déclaré qu'un gouvernement libéral ne serait que «moralement lié» à cette décision.

«Cela demeure une politique du parti», déclarait M. Ryan le 30 janvier, s'inscrivant ainsi dans les traces du premier ministre. Mais pour être révisée, cette position devrait être «re discutée par des instances démocratiques», ajoute-t-il sans préciser s'il s'agit des instances du parti ou du gouvernement. De plus, une commission parlementaire sur le financement des universités, dont la date n'est pas connue, devrait traiter de cette question, indique le ministre.

En définitive, Claude Ryan laisse entendre que sa parole n'est pas une garantie, pas plus que les promesses du Parti libéral. Le ministre de l'Éducation est-il isolé au sein du Cabinet ou s'agit-il encore d'une mise en scène où la «bonne volonté» du ministre ne fera pas le poids devant l'appétit du Conseil du trésor? Le «mystère» ne devrait pas planer bien longtemps; nous serons alors fixés sur la valeur de la parole du ministre Claude Ryan. Chose certaine, c'est là un bien mauvais départ.

Jean-Pierre Paquet

Le gel est remis en

(suite de la première page)

On pourra rétorquer à tout cela que 20% de plus sur \$ 1,000 ça ne fait encore que \$1,200. Fort bien! Mais qui a dit qu'une fois prise la décision politique de dégelé les frais de scolarité, les autorités se contenteront d'une seule augmentation.

Non! Une fois dégelés, les frais de scolarité iront en augmentant année après année. C'est d'ailleurs ce qu'un groupe de réflexion de la CREPUQ (Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec) vient tout juste de revendiquer. Dans ce contexte, il y a fort à parier que notre système d'enseignement se calquera sur celui des É.-U., où il en coûte une fortune pour étudier dans une université bien cotée auprès des employeurs.

Du reste, rien, absolument rien ne nous garantit que l'augmentation de la participation financière des étudiants et étudiantes au financement des universités ne s'accompagnera pas d'un mouvement parallèle, mais inverse, de déresponsabilisation de l'État vis-à-vis l'enseignement supérieur. C'est d'ailleurs ce que les gouvernements du Canada et du Québec n'ont cessé de faire ces dernières années.



Oh! Je vois que votre fils prévoit aller à l'université.

On objectera peut-être qu'il est un peu tôt pour sonner le tocsin, vu que le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, a réitéré la promesse du PLQ de maintenir le gel des frais de scolarité pendant au moins le terme de son premier mandat. Cependant, si M. Ryan est patron au MEQ, il n'est pas au Conseil du Trésor, l'instance à qui revient le pouvoir de reconduire ou non, année après année, le gel des frais de scolarité. Ensuite, il y a de quoi s'inquiéter lorsque l'on constate à quel point M. Ryan semble seul, au sein de son parti, à défendre ce point de vue. En fait, l'engagement du PLQ est à ce point personnalisé qu'une démission ou un déplacement de M. Ryan serait l'occasion, à coup sûr, d'un changement à ce chapi-

SECTEURS PUBLIC ET PARA-PUBLIC

L'issue des prochaines négociations est plus qu'incertaine

Les négociations qui ont présentement lieu entre les travailleurs et les travailleuses du secteur public et leur employeur, le gouvernement du Québec, sont bien différentes de ce qu'elles étaient lors de la dernière ronde de négociations en 1982. Depuis ce temps le gouvernement péquiste, résolu à ne pas traiter ses employés comme des égaux, a tout mis en place pour balayer les revendications des travailleuses et travailleurs de l'État et écraser la ferveur syndicale de ces derniers-ères. Aujourd'hui, c'est le gouvernement libéral qui profite des législations anti-syndicales que le gouvernement précédent a adoptées.

Dès le début de 1982, le gouvernement manifestait sa volonté de réouvrir la convention collective des employé-e-s de l'État avant son échéance afin de récupérer une partie des sommes allouées en salaires. Devant le refus catégorique des syndiqué-e-s, le gouvernement utilisa son pouvoir législatif pour revenir sur ses engagements, coupa rétroactivement et fixa les salaires sans négociations (loi 70). Par la suite, la loi 105 vint décréter les conditions de travail sans négociations véritables et ce, avant l'échéance de la convention collective.

Le gouvernement de René Lévesque adopta enfin, la funeste-ment connue loi 111, pour forcer le retour au travail des employé-e-s des secteurs public et parapublic.

Ces lois (70, 105 et 111) sont connues sous la dénomination de «décrets» puisqu'elles ont permis de décréter les salaires, les conditions de travail et le régime de négociations. En plus d'être anti-syndicales et anti-démocratiques, ces lois ont été un exemple de la façon dont le gouvernement péquiste pouvait traiter avec ceux et celles qu'il trouvait sur son passage.

Ces décrets ont amené une série de mises en disponibilité, une augmentation de la charge de travail et en général, une dégradation des conditions de travail. En conséquence, la qualité des services sociaux, de l'éducation et des services gouvernementaux en ont sérieusement pris pour leur rhume. Les étudiantes et étudiants ont pu constater une diminution de la disponibilité des enseignantes et enseignants et une certaine perte d'enthousiasme de la part de ces derniers et dernières. Il ne faut pas s'en surprendre quand on observe la dégradation des conditions d'enseignement qu'ont engendrée les décrets.

Ce qui nous concerne plus directement aujourd'hui, c'est que cette situation ne s'améliorera probablement pas. Officiellement, le recours aux décrets par le gouvernement était temporaire (puisque'il devait être une «solution» au déficit gouvernemental). Cependant, de temporaire qu'ils étaient, les décrets ont maintenant un statut de permanence depuis l'adoption de la loi 37. Cette loi en vigueur depuis juin 1985, se propose de mettre fin à l'affrontement entre le gouvernement et les syndiqué-e-s. C'est en fractionnant les négociations en trois niveaux (national,

régional et local) et en éliminant les salaires du champ de la négociation, que le ministre Clair s'y est pris pour empêcher les travailleurs et travailleuses de mener une mobilisation au moment opportun sur l'ensemble de leurs revendications. Chaque aspect de la convention collective sera négocié indépendamment, certains même à des périodes éloignées.

Les salaires de la première an-

née couverte par la convention collective seront négociés nationalement, mais ceux de la deuxième et troisième années seront décrétés.

Les résultats de cette stratégie d'éparpillement des négociations et les longs délais prévus pour les dépôts des propositions et des rapports des différentes parties avantage le gouvernement puisque

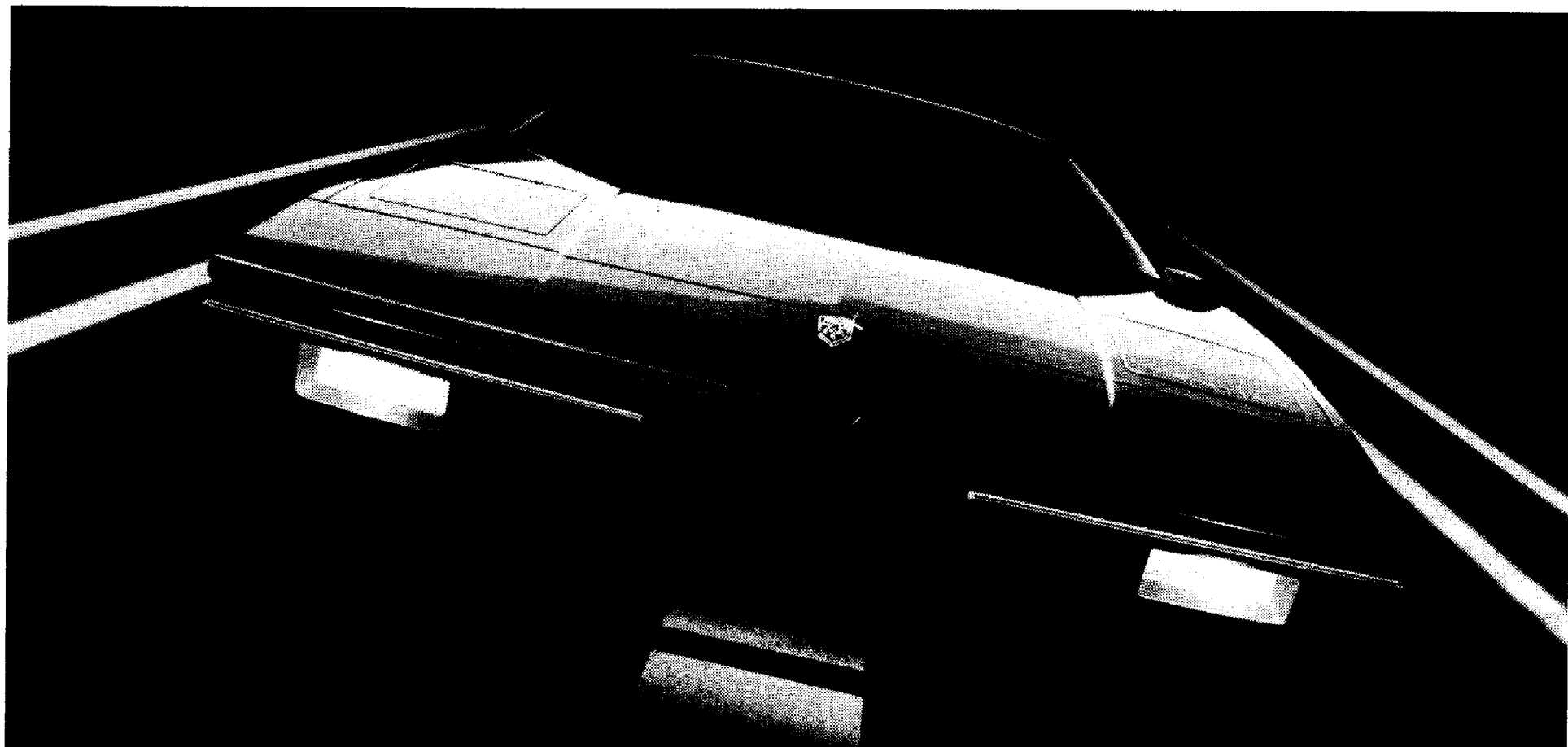
pendant que le processus piétine, les décrets eux, continuent à être en application!

Un des faits marquants de l'actuelle ronde de négociations est l'absence de front commun. Habituellement devant les attaques gouvernementales, les trois principales centrales syndicales unissent leurs forces. Ce fut le cas lors des derniers-ères négociations en 1982

et pendant la mobilisation, de la Coalition pour le droit de négocier, contre le projet de loi 37.

Dans un prochain numéro du québec ÉTUDIANT, nous tâcherons de comprendre l'absence de Front commun et nous étudierons les revendications mises de l'avant par les différentes centrales syndicales.

François Giguère



Cette superbe Fiero 1986 peut être à vous...

L'interurbain vous permet de garder le contact avec les gens que vous aimez et qui sont loin de vous. Aujourd'hui, toujours grâce à l'interurbain, vous courez la chance de gagner une superbe Fiero 1986 flamboyante neuve. Participez au "Concours de l'interurbain pour les étudiants", commandité par Bell Canada de concert avec les autres compagnies membres du réseau national Telecom Canada. Gardez le contact et mettez le contact! Deux étudiants, Lise Bossé et Garth Sam, ont déjà

gagné un de ces flamboyants coupés sport à moteur central, une Pontiac Fiero. Voici comment vous pouvez être parmi les prochains gagnants. Faites trois appels interurbains, inscrivez les numéros appelés sur un bulletin de participation et postez le tout. Tout groupe additionnel de trois appels vous donne droit à une nouvelle participation. Gardez le contact avec vos parents et amis par l'interurbain. Et mettez le contact! Cette superbe voiture sport peut être à vous!

GARDEZ LE CONTACT ET METTEZ LE CONTACT!

Tirage: deux Fiero le 12 mars 1986.

Concours de l'interurbain pour les étudiants

Bulletin de participation
Faites trois appels interurbains, inscrivez les numéros appelés sur ce bulletin de participation. Vous serez peut-être l'un des deux heureux étudiants qui gagneront une superbe Pontiac Fiero 1986.

Tout groupe additionnel de trois appels vous donne droit à une nouvelle participation. Allez-y. Gardez le contact avec vos parents et amis. Et mettez le contact! Cette superbe Fiero peut être à vous.

Indicatif régional	Numéro appelé	Date de l'appel
1	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2	<input type="text"/>	<input type="text"/>
3	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nom _____

Adresse _____ App. _____

Ville _____ Prov. _____

Code postal _____ Tél. () _____
(où nous pouvons vous joindre)

Nom de l'institution fréquentée _____

J'ai lu les règlements du concours et j'accepte de m'y conformer.

Signature _____

Règlements du concours de l'interurbain pour les étudiants: 1. Pour participer au concours, écrire en caractères d'imprimerie vos nom, adresse et numéro de téléphone sur un bulletin de participation officiel de Telecom Canada ou sur une feuille de papier de 8 cm sur 12 (3 po sur 5). Inscrivez également les numéros de téléphone (y compris les indicatifs régionaux) ainsi que les dates de trois (3) appels interurbains effectués entre le 16 août 1985 et le 12 février 1986. Chaque groupe de trois (3) appels interurbains vous donne droit à une seule participation. Vous pouvez aussi participer au concours en envoyant un texte manuscrit d'au moins 25 mots disant pourquoi vous aimeriez faire un appel interurbain. Seuls les originaux manuscrits seront acceptés; les copies obtenues par reproduction mécanique seront rejetées.

Postez votre bulletin de participation à l'adresse suivante: **Concours de l'interurbain pour les étudiants, C.P. 6368, Montréal (Québec) H3C 3L2**. Les appels destinés à tous les points situés en dehors du secteur d'appel local du participant.

2. Participez aussi souvent que vous le pouvez. Cependant, chaque bulletin de participation doit être envoyé dans une enveloppe distincte suffisamment affranchie et oblitérée au plus tard le 26 février 1986, date de clôture du concours. Les commanditaires n'assument aucune responsabilité pour les bulletins de participation perdus, en retard ou mal adressés. Seuls les bulletins qui auront été reçus avant les dates de tirage seront admissibles au concours.

3. Au total, quatre (4) prix seront accordés à l'échelle nationale (voir le règlement n° 4 pour ce qui touche l'attribution des prix). Chacun d'eux consistera en un coupé Pontiac Fiero Sport 1986 comprenant tout l'équipement standard de même que les accessoires optionnels suivants: radio AM/FM stéréo, roues Turbo, volant inclinable et essuie-glace à cycle réglable. La valeur au détail de chaque automobile est d'environ 12 995 \$. La livraison locale ainsi que les taxes provinciales et fédérales exigibles font partie intégrante du prix et ne sont pas à la charge des gagnants. Le permis de conduire, les assurances et l'immatriculation du véhicule et l'impôt sur le revenu le cas échéant seront à la charge des gagnants. Chaque véhicule sera livré au concessionnaire Pontiac GM le plus proche de la résidence des gagnants au Canada. Le prix sera remis à la personne dont le nom figure sur le bulletin de participation. Une seule voiture sera attribuée par gagnant. Tous les prix devront être acceptés tels quels; ils ne seront pas convertibles en espèces. Les voitures seront décernées par Telecom Canada. Les prix peuvent ne pas être exactement conformes à l'illustration.

4. L'organisme indépendant chargé du concours choisira au hasard parmi tous les bulletins de participation admissibles reçus. Les tirages auront lieu à Toronto (Ontario), le 27 novembre 1985 et le 12 mars 1986 vers 14 h HNE. L'attribution des prix se fera comme suit:

Deux (2) coupés Fiero Sport seront attribués à l'occasion d'un tirage au sort parmi tous les bulletins de participation portant le cachet de la poste apposé avant minuit le 13 novembre 1985 et deux (2) autres coupés Fiero Sport seront attribués à l'occasion d'un tirage parmi tous les bulletins postés avant minuit le 26 février 1986, le cachet de la poste en faisant foi. Tous les bulletins admissibles, à l'exception de ceux des deux gagnants du tirage du 27 novembre 1985, seront automatiquement inclus dans le tirage final du 12 mars 1986. Les chances de gagner dépendent du nombre de bulletins reçus à chaque tirage. Pour être déclarés gagnants, les participants choisis devront être admissibles conformément aux règlements et devront, en un temps limité et sans aide, répondre correctement à une question subsidiaire d'ordre mathématique. Cette question leur sera posée au téléphone à une heure convenue à l'avance. Toutes les décisions des organisateurs du concours seront finales et sans appel. En acceptant un prix, les gagnants permettent que leurs nom, adresse et photographie soient utilisés à des fins publicitaires relatives à ce concours. Les gagnants devront également signer une déclaration attestant qu'ils se conforment aux règlements.

Pour obtenir le nom des gagnants, envoyer, au plus tard trois (3) mois après la date de clôture du concours (26 février 1986), une enveloppe affranchie et pré-adressée à l'adresse suivante: **Gagnants de concours de l'interurbain pour les étudiants, Telecom Canada, 410 Laurier Avenue W., Room 900, P.O. Box 2410, Station D, Ottawa, Ontario K1P 9H5**

5. Le concours n'est ouvert qu'aux étudiants qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province de résidence et qui sont inscrits à plein temps dans une université canadienne, un collège ou un établissement post-secondaire reconnu. Sont exclus les employés ainsi que les membres des familles immédiates (mère, père, sœurs, frères, conjoint et enfants) du personnel de Telecom Canada, de ses compagnies membres et de leurs filiales, de leurs agences de publicité et de promotion ainsi que de l'organisme indépendant responsable du concours. Seuls les participants gagnants recevront une réponse écrite.

6. **Résidents du Québec.** Pour les résidents du Québec, un litige quant à la conduite et l'attribution des prix de ce concours peut être soumis à la Régie des loteries et courses du Québec. Ce concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales pertinentes.

L'efficacité passe par Bell

Membre du réseau national Telecom Canada

Bell

POUR LUTTER CONTRE LE RÉGIME RACISTE DE L'APARTHEID

Boycottons les produits sud-africains

«L'apartheid est un crime contre l'humanité, avec plus de 300 lois qui contrôlent la vie des noir-e-s. Mais l'apartheid n'est pas seulement un système de racisme aveugle; c'est aussi un système qui a sa rationalité économique et certains-certains en profitent beaucoup. C'est très clair quand on analyse les lois de ce pays». Pour Kate Phillips, étudiante sud-africaine, ainsi que pour la majorité noire de ce pays, le problème c'est la domination économique et politique de la minorité blanche.

Kate Phillips était l'invitée du Centre d'information et de documentation sur le Mozambique et l'Afrique australe (CIDMAA) pour une tournée des CEGEP et Universités dans le but de sensibiliser la population étudiante québécoise aux problèmes de l'apartheid. L'ANEQ, ainsi que plusieurs groupes de jeunes, a participé à l'organisation de cette tournée.

Les jeunes sud-africains-africaines demandent que, parmi les ges-

tes de solidarité à poser, soient prises des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud. Pour le-la jeune d'ici, comprendre son rôle comme acteur-trice consommateur-trice dans l'ordre économique mondial, c'est non seulement comprendre qu'il est plus difficile pour un peuple de contrôler sa destinée lorsque son économie est fortement extravertie, mais c'est aussi prendre conscience de ses responsabilités comme citoyen-citoyenne du monde dans le contexte des rapports Nord-Sud.

Le phénomène d'interdépendance entre les pays occidentaux joue au niveau du commerce. Bien que ce commerce représente moins d'un pour cent du commerce international global du Canada, il joue un rôle clé dans le renforcement du régime raciste sud-africain. De 1970 à 1979, les exportations canadiennes vers l'Afrique du Sud ont fluctué autour de 100 millions de dollars, le souffre brut étant le principal produit exporté.

Cependant, entre 1979 et 1981, les exportations canadiennes ont plus que doublé, pour atteindre 239,1 millions de dollars.

Du côté des importations canadiennes en provenance d'Afrique du Sud, la période de 1970-1980 en fut une de croissance continue, passant de 45,7 millions \$ à 492,9 millions \$.

Que pouvons-nous faire?

Comme le gouvernement canadien ne semble pas vouloir bouger, nous devons envisager de faire nous-mêmes les sanctions économiques. Pour l'année 1986, les différents groupes de pression en solidarité avec l'Afrique du Sud entendent proposer aux étudiantes

et étudiants un boycottage des produits de l'apartheid en commençant par Carling O'Keefe. Le québec ÉTUDIANT reproduit ici une liste de produits à ne pas acheter.

En boycottant ces produits, vous participez activement, même si cela n'est pas très visible, à la lutte contre l'apartheid.

Pierre Beauregard

Les produits à boycotter

Les fruits en conserve de marques:

- EVERYBODY'S
- FAMILY FRUIT
- FORTUNE
- GOLD REEF
- KON-TIKI
- LIBBY'S
- PANTRY SHELF
- ROCKY MOUNTAIN
- YORK
- DC

Les jus de marques:

- FBI
- GRANNY SMITH
- ST-HILAIRE
- STEINBERG (jus de pomme)
- OLD SOUTH (jus de pomme)
- ALLENS (jus de pomme)

Les produits alimentaires de marques:

- GLENRYCK
- OCEAN FRESH
- DONALD COOK
- ANTEL

Les biscuits de marques:

- BAKER'S
- OUMA
- UITSPAN
- PENNY FARTHING
- PYOTT'S

Les fruits suivants:

- Les raisins et pommes CAPE
- Les pommes GRANNY SMITH
- Les oranges et citrons OUTSPAN

Les produits «sans nom» de:

- DOMINION
- PROVIGO
- PEINTURES INTERNATIONAL
- BOMBARDIER
- CANADIAN BUTTONS
- DOMINION LOCK
- WEIDER
- ALCAN
- BATA
- FBI
- SUN LIFE
- IBM

Les cigarettes de marques:

- BLACK CAT
- CAMEL
- CAMEO
- CRAVEN A
- MORE
- NUMBER 7
- PALL MALL
- PÉTER STUYVESANT
- DUNHILL
- GAULOISES
- GITANES
- ROTHMAN'S
- SALEM
- WINSTON

Les tabacs de marques:

- AMPHORA
- AMSTEL
- DRUM
- DUNHILL
- VIRGINIA GOLD
- ERINMORE
- FLAGSHIP
- SCOTCH PLAID
- PICKET EDITION

Les bières de marques:

- BLACK HORSE
- BLACK LABEL
- BRADING
- BUCKEYE
- CARLSBERG
- COLT 45
- TOBY
- DOW ALE
- HEIDELBERG
- MILLER
- O'KEEFE
- OLD VIENNA
- RED CAP

Les compagnies et banques suivantes:

- CARLING/O'KEEFE
- ROTHMANS
- FALCONBRIDGE
- BANQUE ROYALE
- BANQUE DE COMMERCE
- BANQUE DE MONTRÉAL
- BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE

LE PARTI LIBÉRAL

Des mesures ambiguës

(suite de la première page)

mesures concrètes mais le Parti Libéral se refusent à en mettre de l'avant.

Pour les universités, le PLQ promet d'appliquer un nouveau mode de financement après un «débat public et approfondi en commission parlementaire» en évitant bien, toutefois, de préciser si le gouvernement allouera des sommes d'argent supplémentaires.

Enfin, sans expliquer comment il entend s'y prendre, le Parti Libéral s'engage à mettre fin à la discrimination «exercée à l'endroit des sciences humaines, du droit, de l'éducation, de l'histoire, de la philosophie et des lettres dans le financement des clientèles additionnelles des universités».

Mais alors même qu'il discute du prochain budget, il est essentiel que le gouvernement exprime sans équivoque sa volonté de ne pas couper dans l'éducation. S'il refuse de prendre cet engagement, il faudra s'attendre à de nombreux

coups et le mouvement étudiant devra réagir rapidement pour contrer toute nouvelle attaque contre le droit à l'éducation de la population québécoise.

Il va sans dire que plus le «message» sera fort, plus le gouvernement du Parti Libéral hésitera à adopter des mesures rétrogrades et plus il sera forcé de reprendre les revendications étudiantes pour une amélioration de l'accessibilité et de la qualité de l'éducation.

Le ministre Ryan et son gouvernement réalisent tout un tour de force en réussissant à faire croire qu'ils veulent relancer l'éducation, accroître l'accessibilité, améliorer la qualité de l'enseignement, sans cependant présenter les politiques détaillées qui leur permettront d'atteindre ces objectifs.

Le gouvernement doit effectuer des choix clairs et démontrer comme il entend faire de l'éducation une priorité.

Claude Dionne

LE QUÉBEC ÉTUDIANT

Le québec ÉTUDIANT présente chaque mois les événements du mouvement étudiant, du monde de l'éducation, du mouvement de la jeunesse, de la société. Seul journal étudiant national au Québec, il est indispensable à toutes celles et à tous ceux qui veulent connaître les «points de vue étudiants». Pour être assuré-e de toujours en avoir une copie, chaque mois, ABONNEZ-VOUS!

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom:

Adresse:

Code postal: Ville:

Je vous règle la somme de 10\$ pour mon abonnement d'un an (8 à 10 numéros) au québec ÉTUDIANT

Envoyez votre règlement à: LE QUÉBEC ÉTUDIANT - Abonnements - 1581, rue Dufresne, MONTRÉAL (Québec) H2K 3J6.

LE MOUVEMENT ÉTUDIANT QUÉBÉCOIS : son passé, ses revendications et ses luttes

(1960 - 1983)



Document produit par l'Association Nationale des Étudiantes et Étudiants du Québec



Le mouvement étudiant québécois : ça vous intéresse? Si oui et si vous désirez encourager une association étudiante nationale et autonome, vous pouvez vous procurer le livre publié par l'ANEQ et qui est intitulé : Le mouvement étudiant québécois : son passé, ses revendications et ses luttes (1960-1983). Cet ouvrage, qui a nécessité trois ans de recherche, comporte plus de 200 pages et 50 illustrations.

Je désire obtenir exemplaire(s) du livre **Le mouvement étudiant québécois : son passé, ses revendications et ses luttes (1960-1983)**, au coût unitaire de \$10.00 plus les frais de poste de \$2.00 (coût total : \$12.00).

NOM :

ADRESSE :

NO. TEL.

Pour vous procurer ce document, écrivez à :

association nationale des étudiants et étudiantes du québec
1581, rue Dufresne,
Montréal (Québec) H2K 3J6
Tél.: (514) 526-5449

LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

L'ACCESSIBILITÉ À L'ÉDUCATION

Progrès, défis, menaces

(suite de la page 4)

des études à temps partiel constitue d'ailleurs un indice évident de la difficulté d'accéder à l'université sur la base du régime actuel d'aide financière.

L'enquête *Dandurand-Fournier*, publiée en 1979 par le ministère de l'Éducation et portant sur les «conditions de vie de la population étudiante universitaire québécoise», comporte des données intéressantes.

Ainsi, seulement 22% des étudiants-es à temps complet bénéficiaient d'une bourse et 82% d'entre eux recevaient moins de 2 000 \$. Concernant l'aide financière provenant des parents, 64% des étudiants-es n'en recevaient pas et 29% recevaient moins de 1 000 \$. Au niveau des revenus d'emplois, 26% des étudiants-es n'avaient pu décrocher d'emploi d'été, et parmi ceux qui travaillaient, 84% gagnaient moins de 3 000 \$. En conséquence de quoi, le tiers des étudiants-es à temps plein devaient tout de même travailler à temps partiel durant l'année scolaire. Au bout de la ligne, le revenu annuel global des étudiants-es à temps complet se répartissait comme suit 27% ont moins de 2 000 \$, 25% ont entre 2 000 \$ et 3 000 \$, 31% ont entre 3 000 \$ et 5 000 \$, 17% ont plus de 5 000 \$.

Il ne faut donc pas s'étonner que la moitié des étudiants-es universitaires selon l'enquête, prennent des cours à temps partiel ce qui leur permet de travailler (89%) à temps complet (80%). Il demeure que 31% des étudiants-es à temps partiel avaient un revenu annuel inférieur à 10 000 \$. Depuis la parution de l'étude, la population en général s'est appauvrie et la jeunesse est particulièrement touchée.

Une augmentation des frais de scolarité aurait donc un impact important sur la population étudiante et tiendrait encore plus à l'écart cette importante part de jeunes qui ne sont pas en mesure de rentrer à l'université. Les bénéficiaires d'aide financière, de leur côté, verraient leur endettement s'accroître.

Contingentement

L'accessibilité se définit également en fonction des places disponibles et des programmes offerts. Ainsi, les faibles ressources octroyées aux universités les forcent à restreindre le nombre d'admission dans une majorité de programmes d'étude. Fréquemment, le ratio d'admission est de 1 par 10 demandes. Et les 9 autres ne sont pas refusées par manque d'aptitudes. C'est plutôt le manque d'espace, de matériel et d'enseignants-es qui entre en ligne de compte.

Outre le nombre de places, l'accès à l'université est également déterminé par les choix qui sont faits quand aux programmes offerts. Ainsi, il est intéressant de noter que dans les universités régionales il existe très peu de programmes autres que ceux d'administration.

De plus, l'ouverture de nouveaux programmes est soumise au tamisage du Conseil des universités et du gouvernement qui agissent à partir de «priorités» qui, à l'heure actuelle, sont de nature économique et technologique.

Il faut même prévoir que les pressions seront fortes pour le contingentement, la fermeture de programmes jugés «non-prioritaires», le déplacement des ressources et la spécialisation des universités par discipline.

Et en majorant les frais de scolarité, le MEQ pourra «inciter» les étudiants-es dans des secteurs où l'aide financière est meilleure.

LA QUALITÉ À L'UNIVERSITÉ

Une régression significative

(suite de la page 5)

en prenant deux ans pour en réussir une tout en favorisant sûrement les mieux nantis qui n'ont pas à s'endetter pour étudier!)

Des solutions?

Il est indispensable d'augmenter, au plus tôt, le financement des universités. Cette mesure n'est évidemment pas une garantie de l'amélioration de la qualité de l'éducation; c'est pourquoi elle doit se doubler d'actions concrètes des étudiantes et étudiants autant au niveau de la négociation des plans de cours qu'à d'autres niveaux de décisions face aux conte-

nus des programmes et du choix des ressources pédagogiques et didactiques. Mais une volonté ferme



des instances gouvernementales et universitaires est essentielle au remaniement des priorités de financement et d'orientation des universités.

Le choix de spécialiser les études universitaires davantage en fonction des besoins immédiats des industries est une erreur à corriger: la formation doit garder un volet «universalis» important pour préparer les jeunes à la réalité de demain. En ce sens, le gouvernement doit aussi réaligner son tirant quant à l'orientation où il a conduit les institutions universitaires par des mesures financières discriminatoires.

Guy La Rochelle

L'orientation de l'éducation universitaire face aux coupures budgétaires

COLLOQUE



L'AVENIR DES UNIVERSITÉS?

ACCESSIBILITÉ

QUALITÉ

ORIENTATION

OUVERT À TOUTES ET TOUS

les 14-15-16 février 1986 à l'Université Concordia Hall Building, 1455 de Maisonneuve Ouest Métro Guy
inscription le 14 février à 19 heures